

Arrondissement de BRIGNOLES

MAIRIE  
DE**ARTIGNOSC-SUR-VERDON**

Code Postal : 83630

Tél. : 04.94.80.70.04

Fax : 04.94.80.77.62

**ARRETE N° 2022-09-059**

E-Mail : MAIRIE-ARTIGNOSC@wanadoo.fr

**Portant interdiction de passage du 15 septembre 2022 au 15 mars 2023**

Place du Général de Gaulle et Rue du Bassin, 83630 ARTIGNOSC SUR VERDON

=====Le  
Maire de la commune d'ARTIGNOSC/VERDON

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, art L 2213-2 3221.4

Vu le Code de la route et notamment les articles R 411-25, R 411-8

**Considérant** qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules ainsi que le passage des piétons Rue du Bassin, et le stationnement des véhicules Place du général de Gaulle,**Considérant** les travaux de réhabilitation du « Château » programmés du 15 septembre 2022 au 15 mars 2023,**ARRETE****Art 1)** Le stationnement de tous véhicule ainsi que le passage des piétons Rue du Bassin sont interdits.**Art 2)** Le stationnement de tous véhicule Place du Général de Gaulle est interdit.**Art 3)** Cette interdiction prend effet à compter du 15 septembre 2022 à 08h00. **Cette disposition est applicable du 15 septembre 2022 au 15 mars 2023.****Art 4)** La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place.**Art 5)** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.**Art 6)** Le Maire d'Artignosc sur Verdon, Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Var, l'Agent de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.**Art 7)** Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine – CS40510 – 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie électronique sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).Fait à ARTIGNOSC/VERDON,  
Le 2 septembre 2022Le Maire  
Serge CONSTANS